|  |
| --- |
| **CENTRE HOSPITALIER BILLOM** |
| |  |  | | --- | --- | |  |  |   ***Rénovation et adaptation locaux cuisine*** |
| **Cahier des Clauses Techniques Particulières**  **LOT 02 : Résine** |

**Direction ETOT (Equipe Territoriale Opérations Travaux)   
CHU DE CLERMONT FERRAND**

**58 rue Montalembert – 63003 CLERMONT FERRAND**

Table des matières

[2.1 PRESCRIPTIONS PARTICULIERES RELATIVE AU PRESENT LOT 3](#_Toc220417933)

[2.1.1 CCTP LOT 0 3](#_Toc220417934)

[2.1.2 Généralités 3](#_Toc220417935)

[2.2 DESCRIPTION DES OUVRAGES 5](#_Toc220417936)

[2.2.1 RESINE AVEC RELEVE EN PLINTHES 5](#_Toc220417937)

[2.2.2 ELABORATION DU DOE 5](#_Toc220417938)

* 1. PRESCRIPTIONS PARTICULIERES RELATIVE AU PRESENT LOT
     + 1. CCTP LOT 0

L'entreprise doit se référer au CCTC "Lot 0 prescription générales communes", qui forme les prescriptions générales de l'opération, et qui concerne l'ensemble des lots.

L'offre de l'entreprise comprendra également l'ensemble des incidences financières induites par la prise en compte des stipulations de tous les documents cités au CCTC .

D'autre part, l'entreprise titulaire du présent lot s'engage à prendre en compte l'ensemble des pièces

constitutives du dossier de consultation des autres lots pour l'établissement de son offre.

* + - 1. Généralités

L’Entreprise est réputée avoir intégré dans son forfait toutes mesures destinées à assurer la sécurité des personnels, telles qu’elles résultent de l’application de la réglementation (Code du Travail notamment), les lois, décrets et circulaires ainsi que par les normes en vigueur, les recommandations de l’INRS..

D’une manière générale, l’Entreprise devra être en mesure de décrire les opérations nécessaires à la marche des installations (type, localisation, fréquence, durée, personnel nécessaire, moyens techniques, risques,...) et de définir les mesures de prévention envisagées.

Aucune plus-value ne sera acceptée en cours de chantier pour d’éventuels aménagements résultant de la mise en conformité du projet de l’entreprise. Il est précisé à ce sujet que l’installation pourra être soumise à une inspection.

Les travaux devront se dérouler conformément aux dispositions du code du travail. Une attention particulière sera apportée au respect des mesures de sécurité pour les travailleurs.

##### Règlementation

L’entreprise sera soumise à l'ensemble des règlements, arrêtés, décrets, circulaires, DTU, normes et avis techniques, etc..., connus à la date de remise des offres et applicables à leur lot, à la nature des ouvrages et aux Etablissements Hospitaliers Publics

Le titulaire du présent Lot veillera à la qualification de sa main-d’œuvre ou de ses sous-traitants, qui devront être compatible avec les ouvrages réalisés.

##### Fourniture de documents

L'entrepreneur devra fournir tous les documents demandés pour approbation travaux à savoir:

- Procès-verbaux de matériaux employés,

- Les certificats de qualités de matières employées,

- Le procès-verbal de réception des supports,

##### Coordination.

L'entrepreneur de ce lot devra avoir connaissance de tous les travaux des autres corps d'état afin qu'il puisse intervenir, en ce qui concerne ses ouvrages, en temps utile et en toute connaissance des contraintes techniques des autres lots.

##### Choix des matériaux et exécution des ouvrages.

Les matériaux utilisés dans l’exécution des travaux devront satisfaire aux conditions fixées par le Cahier des Clauses Techniques Générales applicables aux marchés de travaux publics et devront posséder un avis technique valide au moment des travaux qui sera à fournir au Maître d'œuvre.

L'entrepreneur exécutant les travaux se réfèrera aux plans et au présent descriptif.

Il devra la fourniture et la mise en œuvre de tous les matériaux nécessaires à l'exécution des ouvrages de son corps d'état, et à la terminaison totale des ouvrages du marché.

Les matériaux et autres produits qui seront mis en œuvre pour la réalisation des travaux seront conformes aux différentes réglementations applicables aux domaines de travaux concernés, et le cas échéant, aux normes en vigueur au moment de la signature du marché des travaux.

L’entreprise de travaux est réputée connaître ces documents et normes parmi lesquels les références suivantes sont rappelées :

* DTU 54.1 : Revêtements de sol coulés à base de résine de synthèse

L'entrepreneur du présent lot devra la vérification sur place des côtes d'ouvrage avant fabrication, commande de fourniture ou exécution.

##### Entretien du chantier

L’entreprise devra les dispositions appropriées pour maintenir un environnement de travail sain pour les occupants des espaces annexes au chantier.

Les salissures devront être nettoyées en permanence et des paillassons humides devront être disposés au droit des circulations communes avec le personnel du CH.

L’Entreprise devra s’assurer qu’aucun élément ne sera laissé hors de l’espace de chantier.

Pendant la durée des travaux, les parties publiques et le chantier seront maintenus en parfait état de propreté permanente.

Un nettoyage journalier du chantier sera demandé pour améliorer la qualité du travail, la sécurité du personnel et la préservation des ouvrages existants ou réalisés.

##### Stockage

Le titulaire fournira son mode opératoire quant à la livraison et le stockage des différents éléments, matériaux et matériels livrés sur le chantier.

1. DESCRIPTION DES OUVRAGES
   1. RESINE AVEC RELEVE EN PLINTHES

Préparation du support :

* Grenaillage et aspiration
* Dépose des carreaux défectueux et rebouchage avec mortier de réparation

Application d’un revêtement à base de ciment polyuréthane et de quartz colorés type SIKA UCRETE : système coloré dans la masse anti dérapant.

Epaisseur moyenne : 5 mm

Revêtement spécifique pour secteur agroalimentaire (Unité Centrale de Production)

Sans impact sur les denrées alimentaires (certificat de conformité)

Sans odeur et sans émission de COV

Classement performanciel : P/M/4.4.4.4 – P/C/3.3.3

Sous couche avec structure fibrée

Relevé en plinthes(10cm) en résine comprenant pose profilé fond de de plinthe et de gorge

Reprise soignée autour des siphons de sol existant

Plot étanche autour des tuyauteries

Résistance aux conditions extrêmes, très bonne tenue notamment aux chocs thermiques, aux hautes températures, à l’action prolongée de la chaleur, aux fortes sollicitations mécaniques, aux lavages réguliers

Choix soumis à agrément du Maître d’Œuvre

PV de classement exigé

**Localisation**

Voir plan PRO 003

1. ELABORATION DU DOE

Remise, en fin de travaux et avant réception d’un Dossier d’Ouvrages Exécutés (DOE), d’un exemplaire sous forme papier et informatique des documents suivants :

1. Plans des détails & notes justificatives (cette prestation n’exclut pas la fourniture de ces documents avant réalisation).
2. Note récapitulative des produits et matériaux mis en œuvre :

* Nature.
* Références – fournisseurs.
* Notices techniques, avis techniques, etc.
* Notice d'entretien.
* PV de classement au feu